

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambouville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebosc-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetoit
Maulévrier-sainte-Gertrude
Maury
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerieville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 2 novembre 2020 à 18 heures en visio-conférence, sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES :

Mmes BEAUFILS, PRESLES

MM. CHARRON, CORITON, DUVAL, GATINET, JUBERT, MIGRAINE, PERALTA, TALEB

SUPPLEANTS :

MM. LETHUILLIER, LEVILLAIN, MAUPIN

Mme DESSAUX (*non votant*)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BELLANGER a donné pouvoir à M. DUVAL

Mme HOUSSAYE a donné pouvoir à M. LETHUILLIER

ETAIENT EXCUSES :

Mme MARTEAU

MM. DEJEAN DE LA BATIE, HAUGUEL,

ETAIT ABSENT :

M. VERGY

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES :

Mmes DENIAU, BLONDEL (*suppléante*), LEMOINE (*suppléante*), LOUVEL (*suppléante*), MASSET (*suppléante*), SINEAU-PATRY (*suppléante*), TAMARELLE-VERHAEGHE (*suppléante*) et MM. FERAY (*suppléant*), DELALANDRE, MARIE (*suppléant*)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, MOUDA, *secrétaire de direction*, REGNOUARD, DREAL Normandie, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture* et M. AUBIN, *responsable de l'unité Communication et Accueil*

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Corteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vermier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Vai
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toussainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 076-257602847-20201102-20201111ADMIN-DE

Seine-Maritime
 Aifouville-Bélefosse
 Anneville-Ambourville
 Anqueterville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelau
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Juméges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailley-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Juméges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geztrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Qtevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boschenville
 Saint-Maurice-d'Estelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquenille
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	23/10/2020
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	15
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	15
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2020-11-111/ADMIN

GOVERNANCE	POLE ADMINISTRATION ET MUTUALISATION
Analytique	

AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ETAT DE L'ACTIF 2020

Une mise à jour de l'état du cheptel a été réalisée en interne afin de mettre à niveau l'état de l'actif du Parc en matière de cheptel et procéder à son amortissement.

Compte-tenu de la mortalité intervenue au sein de ce Cheptel et du don par le parc de 5 poneys, les valeurs comptables à retirer de l'actif du Parc sont les suivantes :

Pour les bovins Highland et Aubrac et les chevaux Camarguais.....	16 263 €
Pour l'âne.....	457 €
Pour le don des 5 Poneys Landais	750 €

La présente décision des sorties de l'actif du Parc sera exécutée de manière comptable par le Receveur Municipal, par voie d'opération d'ordre non budgétaire.

Dans le cadre de l'application de l'article L.2321-2 du CGCT, concernant l'obligation d'amortir les comptes 218, le Président propose d'amortir, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur une durée de 15 ans, le cheptel (C/2185) figurant à l'actif du Parc.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- approuve les propositions du Président ;
- donne mandat au Président pour signer les pièces afférentes au dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 2 novembre 2020



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/

Commune associée
 Sandouville

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 076-257602847-20201102-20201111ADMIN-DE